

**Service Minimum d'Accueil
Recensement des agents volontaires**

Madame, Monsieur,

La loi du 20 août 2008 impose aux communes d'organiser un Service Minimum d'Accueil lorsque le taux d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25% dans un groupe scolaire.

Dans ce cadre, nous avons l'obligation de communiquer aux services de l'Inspection Académique une liste de personnes susceptibles d'être sollicitées pour la mise en place de ce service visant à organiser l'accueil des élèves sur le temps scolaire.

Pour cela, il peut être fait appel à des agents municipaux, des assistantes maternelles, des animateurs, des membres d'associations familiales, des enseignants retraités, des étudiants, des parents d'élèves... « en veillant à ce qu'elles possèdent les qualités nécessaires pour accueillir et encadrer des enfants ». Vous trouverez ci-joint un profil de poste correspondant aux missions attendues.

Si vous souhaitez être volontaire pour assurer le service minimum d'accueil, il vous suffit de remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

**DEJS – Ville de Corbas
Mairie 1860 – 30 rue de la République
69960 Corbas.**

Vous serez informés 48h à l'avance dès lors que la mise en place du SMA sera organisée dans les écoles. Vous devrez alors nous dire si vous êtes disponible ou non.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

✂-----

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : [M@il](#) :

Qualité ou profession justifiant des qualités nécessaires pour accueillir et encadrer les enfants :

souhaite être volontaire en cas de mise en place du Service Minimum d'Accueil, et de ce fait, accepte que mon nom soit transmis à l'inspection académique pour contrôle d'inscription au fichier FIJ AIS (Fichier Judiciaire Automatisé des auteurs d'Infractions Sexuelles ou violentes).

Fait à Corbas, le

Signature :



LA VILLE DE CORBAS (Rhône)

SUD-EST LYONNAIS
(11 040 habitants)
Membre du GRAND LYON

Recrute par voie de contrat :

Animateur SMA Cadre d'emploi d' Adjoint d'animation

Contexte du recrutement :

Hiérarchiquement rattaché au Responsable du service Éducation, vous interviendrez sur des missions ponctuelles dans le cadre de la loi du 20 août 2008 relative au SMA (Service Minimum d'Accueil)

Description du poste : les missions

UNIQUEMENT les jours de mise en place du Service Minimum d'Accueil.

- Période scolaire :
 - Accueil et encadrement des enfants de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30
 - Mise en place d'animations socio-éducatives pour les enfants de 3-12 ans durant les heures de classe sur les écoles maternelles et élémentaires
 - Prévision et proposition d'animations en lien avec le projet pédagogique périscolaire
 - Participation aux temps de préparation, bilan et coordination

Compétences:

- Connaissances et Compétences
 - Expérience dans une fonction similaire appréciée
 - Titulaire du BAFA ou en cours apprécié
 - Titulaire du PSC1 apprécié
 - Intérêt pour les questions liées au secteur éducatif
- Aptitudes et qualités
 - Qualité relationnelle en direction des enfants et de leur famille
 - Sens des responsabilités
 - Implication et esprit d'initiative
 - Créativité et force de proposition
 - Capacité au travail en équipe
 - Capacité de remise en cause et d'évolution de ses pratiques
 - Disponibilité sous 48 heures

Conditions de travail :

Lieu : Écoles primaires de la ville de Corbas

Horaires : En journée scolaire : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.

Conditions statutaires : Cadre d'emploi d'adjoint d'animation

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports au :
04 37 25 19 59 - dejs@ville-corbas.fr